

Quatre-vingt-huitième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 8 mai 2024 à 16 h 30.

**PRÉSENCES**

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

**ABSENCE**

VAL-DES-SOURCES	M. Hugues Grimard
-----------------	-------------------

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de Municipalité de Saint-Adrien

---

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

**2024-05-0641**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0642**

**PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2024**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 10 avril 2024, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 10 avril 2024 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

*Les membres conviennent de partager les procès-verbaux du comité administratif au conseil de la MRC des Sources, sous forme de document interne, dans le but d'avoir accès aux informations plus rapidement. Par contre, ces derniers ne devront pas être diffusés, puisqu'il ne s'agira pas de la version finale, qui devra être adoptée à un comité administratif subséquent comme le prévoit les règles de gestion.*

**FONDS FLI / FLS / FSE**

**2024-05-0643**

**CÈDRE ET BOIS INC.**

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du comité de développement économique en date du 8 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI Régulier au montant de 8 750 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS au montant de 8 750 \$.

QUE la MRC octroie une subvention FSE Nouvel entrepreneur au montant de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**ADMINISTRATION**

**2024-05-0644**

**RENOUVELLEMENTS D'ADHÉSION AU BULLETIN RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIM)**

**2024**

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement annuel de l'adhésion 2024 au Réseau d'information municipale (RIM) au montant de 695,60 \$ taxes incluses, permettant un nombre illimité d'abonnés au bulletin de nouvelles quotidien et d'affichages réguliers d'offres d'emploi du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources autorise le paiement du renouvellement annuel au Réseau d'information municipale (RIM) comme ci-dessus mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0645**

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT – TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE (TLGIRT)**

CONSIDÉRANT que les membres de la TLGIRT, bien qu'ils représentent chacun leur groupe d'intérêt, s'engagent à poursuivre un objectif consensuel axé sur l'intérêt commun;

CONSIDÉRANT que les participants à la TLGIRT doivent collaborer de manière active et constructive par le biais des travaux qu'ils y réalisent et ainsi saisir la possibilité d'influencer l'élaboration du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) de leur localité;

CONSIDÉRANT que leur participation, tout au long du processus de planification forestière, est sans nul doute un facteur clé de la réussite de la planification forestière intégrée;

CONSIDÉRANT que chaque groupe invité à participer à la TLGIRT doit se choisir un représentant et que ce dernier doit faire valoir les intérêts du groupe qu'il représente;

CONSIDÉRANT que chaque membre a la responsabilité de participer aux discussions dans l'objectif d'atteindre un consensus au sein de la TLGIRT pour déterminer les enjeux et élaborer les recommandations;

CONSIDÉRANT que chaque membre doit s'assurer de faire circuler l'information entre son groupe et les participants de la TLGIRT;

CONSIDÉRANT qu'advenant un empêchement du représentant désigné à participer aux rencontres de la TLGIRT, un remplaçant doit être désigné afin d'assurer la participation du groupe d'intérêt en tout temps;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

DE NOMMER Mme Émilie Lapointe, chargée de projets en développement agroalimentaire et forestier, comme représentante de la MRC des Sources au sein de la TLGIRT et qu'au besoin, M. Philippe LeBel, directeur en aménagement du territoire, agira comme substitut.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2024-05-0646**

#### **MEI – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DU PAUPME ET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2023**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI et du PAUPME pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2023 pour un montant de 16 705,99 \$ pour le FLI.

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2023 pour un montant de 0 \$ pour le PAUPME.

QUE la MRC des Sources procède à la reddition de comptes 2023 du Fonds local d'investissement et du PAUPME auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2024-05-0647**

#### **RATIFICATION DE LA LETTRE D'APPUI À LA DÉMARCHE DE DÉPÔT DU PROJET POUR LE PASI PAR ACTIONS INTERCULTURELLES**

CONSIDÉRANT que l'organisme Actions interculturelles a fait une demande de lettre d'appui à la MRC des Sources pour l'obtention d'un soutien financier de la part du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)*;

CONSIDÉRANT que le projet d'Actions interculturelles « Ensemble on sème » a permis de réaliser plusieurs actions auprès des travailleurs étrangers temporaires sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'approche terrain proposée par Actions interculturelles est bénéfique pour la communauté et qu'une aide financière aiderait l'organisme à poursuivre les actions entamées dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER la lettre d'appui de la MRC des Sources au projet d'Actions interculturelles pour une aide financière au MIFI dans le programme PASI.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0648**

**ADHÉSION 2024-2025 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE)**

CONSIDÉRANT la réception de l'adhésion annuel 2024-2025 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) comme membre municipal actif, au montant de 125 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'une personne déléguée doit être nommée pour représenter la MRC et participer à l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de nommer un substitut à cette personne déléguée, mais sans droit de vote;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources autorise le paiement de l'adhésion 2024-2025 à CSLE au montant de 125 \$ avant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à désigner une personne pour représenter la MRC et un substitut si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES**

**2024-05-0649**

**RATIFICATION DU DÉPART DE M. HÉNOC JULES, CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET CONFIRMATION DU STATUT D'EMPLOI DE M. JÉRÔME LALIBERTÉ, CONSEILLER AUX ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT le dépôt de la démission de M. Hénoc Jules, conseiller aux entreprises;

CONSIDÉRANT que M. Jérôme Laliberté, conseiller aux entreprises, est en poste depuis le 5 septembre 2023 et qu'il détient un poste contractuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER le départ de M. Hénoc Jules, en date du 3 mai 2024.

DE RATIFIER la nomination de M. Jérôme Laliberté, conseiller aux entreprises, avec un statut d'emploi permanent à compter du 3 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0650****RATIFICATION DE FIN DE PROBATION DE MME MÉLISSA ST-AMOUR, CHARGÉE DE PROJET EN MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Mme Mélissa St-Amour, en tant que chargée de projet en milieu de vie, le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 7 mai 2024, Mme Mélissa St-Amour, en tant que chargée de projet en milieu de vie.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0651****RATIFICATION DE FIN DE PROBATION DE MME ÉMILIE VADEBONCOEUR, CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Mme Émilie Vadeboncoeur, en tant que conseillère aux entreprises, le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 7 mai 2024, Mme Émilie Vadeboncoeur, en tant que conseillère aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-05-0652****EMBAUCHE DE M. RENÉ LACROIX POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (SAISON 2024)**

CONSIDÉRANT que la MRC doit embaucher un responsable pour la Route Verte pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT que pour une sixième année, M. René Lacroix a démontré de l'intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. René Lacroix, pour l'entretien de la Route verte pour a saison 2024.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour conclure le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité.

**VARIA**

Aucun autre sujet.

**2024-05-0653**

**FIN DE LA RENCONTRE**

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 16 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

---

Pierre Therrien  
Préfet-suppléant

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier